

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

DEMANDEUR :

Commune de Saint-Paul-sur-Ubaye
Le village
04 530 Saint-Paul-sur-Ubaye

OBJET :

AVIS HYDROGEOLOGIQUE PREALABLE A LA
DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU
CAPTAGE DE LA SOURCE DE LA CHAPELLE

ADDENDUM

Janvier 2022

Marc FIQUET

Hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique
Pour le département des Alpes de Haute Provence
2 3 rue Montclair

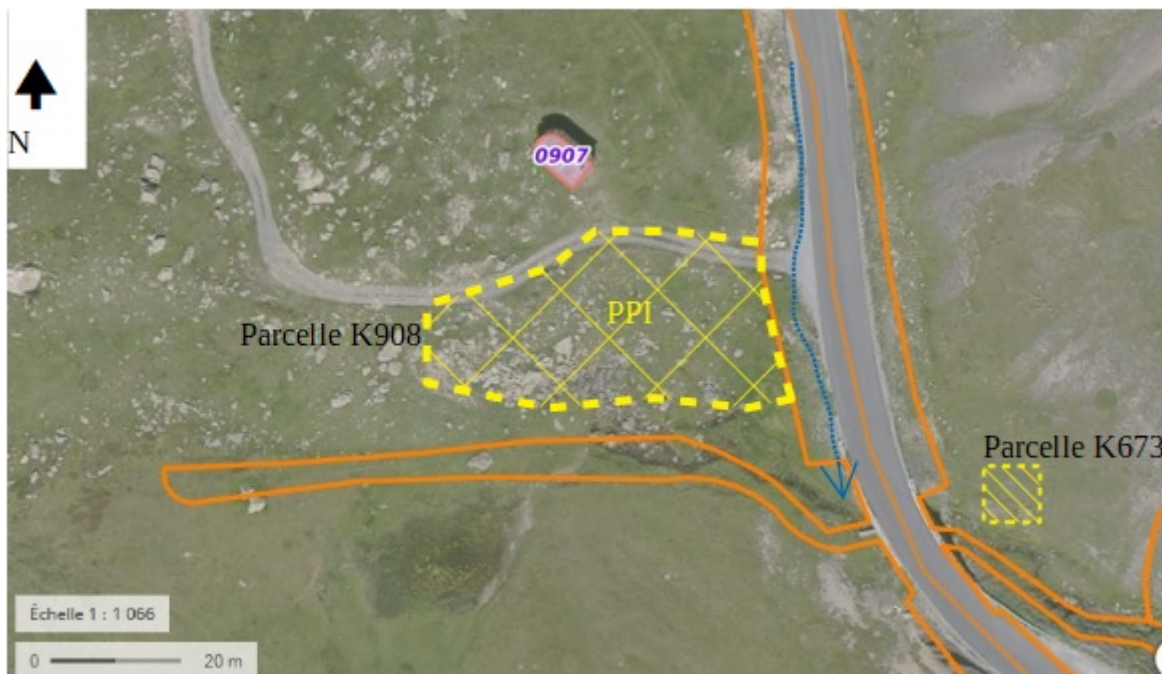
1. OBJET

Suite à mon avis sanitaire portant sur la protection sanitaire du nouveau captage de la source de la Chapelle, destiné à l'alimentation en eau potable des hameaux du Mélézen, finalisé en octobre 2021, il est apparu la nécessité de faire quelques ajustements lors de la préparation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour l'instauration des périmètres de protection du captage. Ces derniers portent sur :

- la délimitation du périmètre de protection immédiate (PPI) qui englobait sur sa partie orientale l'accotement de la route départementale 902, cadastré et intégré à la parcelle englobant l'ouvrage routier ;
- la validation des caractéristiques de la clôture de ceinture du PPI pour résister aux aléas climatiques telles que proposées par le bureau d'études CLAIE.

2. Modifications

Sur la base du relevé de GPS du drain de captage reporté sur photo-aérienne, la limite du PPI est modifiée comme figuré sur la figure suivante (figure 13 du rapport initial). Sa limite orientale se cale sur la limite parcellaire. A noter, qu'il faudra aménager un fossé de collecte des eaux pluviales en bordure de la RD 902 (coté captage) et les évacuer en dehors du périmètre immédiate vers l'ouvrage hydraulique situé sous le remblai routier (tracé bleu sur la figure).



Concernant la clôture du PPI, le bureau CLAIE préconise la pose d'une clôture avec poteaux bois et câbles en inox mieux adaptée qu'une clôture classique aux contraintes locales du captage (altitude, neige, vent, congères). En effet, l'appui du manteau neigeux en période de fonte (neige plus compacte et lourde) sur le grillage limitera fortement sa pérennité. Le principe d'aménagement est représenté sur la figure suivante : les poteaux bois seront en mélèzes de 10x10 cm et de hauteur 2 m. Ils seront scellés dans des massifs en béton dosé à 250 kg/m³ de 0,5 m x 0,5 m de côté et 0,8 m de profondeur. L'écartement des câbles est de 25 cm.

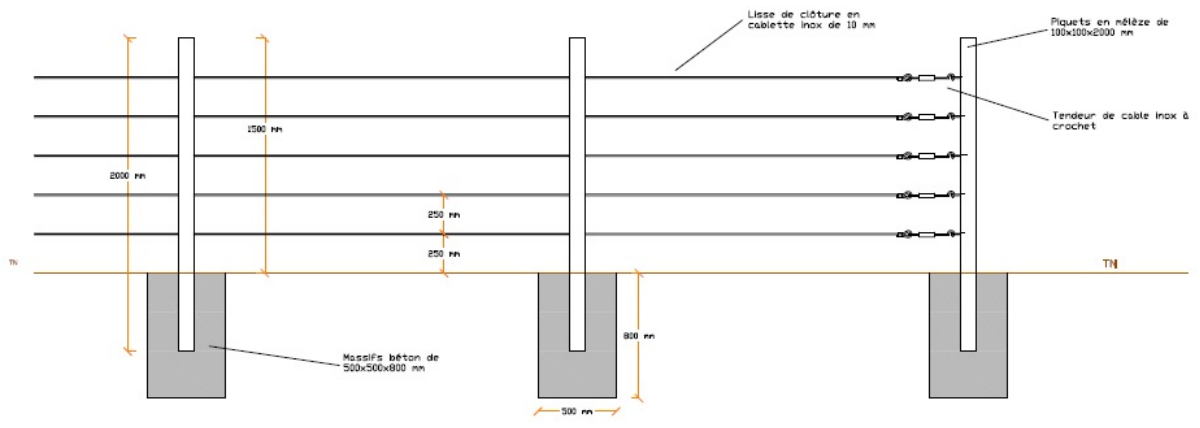



Schéma de la clôture du captage										
Echelle 1/20	Format A3	ST PAUL SUR UBAYE (04)					N°	Date	Auteur	Commentaires
	Maître d'ouvrage						1	04/11/20	BRA	
	Projet	MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES DE ST PAUL SUR UBAYE								
N° étude	M20.30	Phase	AVP							

Je valide cette proposition, le principal étant dans le contexte local de disposer d'une matérialisation du périmètre qui soit la plus pérenne possible.

A Gap, le 9 janvier 2022

